

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 26 juin 2023

Délibération N° 26/06/2023 15

**CREATION D'UN EMPLACEMENT PUBLIC PERMANENT DESTINE A LA VENTE
SUPPRESSION DE DEUX EMPLACEMENTS PERMANENTS NON UTILISÉS**

=====
L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à Mme Lise-Marie MARTEL
Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Par délibération en date du 27 juin 2018, deux emplacements saisonniers ont été créés au sein du parc Jean-Pierre Deleury en complément des emplacements existants, à savoir :

- 5 permanents (2 situés place de la Mairie, 1 rue des Rosati, 1 sur le parking du Square Laurent)
- 1 saisonnier situé Parc Jean-Pierre Deleury

La ville souhaitant poursuivre le développement de l'offre commerciale sur son territoire, atout indispensable à la qualité de vie de ses habitants, je vous propose au nom du bureau municipal :

- de créer à compter du 1^{er} juillet 2023 un nouvel emplacement permanent situé place Chabot
- de supprimer à compter du 31 décembre 2023 les deux emplacements non utilisés situés rue de Cheverny et rue des Rosati »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 27 juin 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

